

Grand angle

Politique migratoire marocaine

Quid de l'intégration socio-économique des migrants ?

● L'intégration des migrants dans le tissu socio-économique du Maroc est l'un des axes importants de la politique migratoire du royaume. Après l'opération de régularisation des migrants, des programmes ayant notamment trait à l'éducation, à la formation professionnelle, à l'emploi, au logement et à la santé leur sont dédiés. Le détail.



●●●
Des réflexions sont lancées afin d'amender les procédures et d'identifier des mécanismes de financement des migrants bénéficiaires des programmes de l'auto-emploi.

la formation professionnelle relatives à l'aide à la scolarisation et à la lutte contre la déperdition scolaire. Ces initiatives ont été lancées grâce à l'appui technique et financier des pouvoirs publics aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation. Le nombre des bénéficiaires du système non formel est passé de 110 en 2013/2014 à 362 en 2015/2016. Durant l'année scolaire qui vient de s'écouler, quelque 29 associations ont bénéficié de l'appui financier du département d'Anis Birou. L'enseignement des langues et de la culture marocaines a été dispensé à quelque 688 enfants de migrants.

L'emploi, un axe-clé

Au niveau de l'emploi, beaucoup de migrants travaillent dans l'agriculture et le BTP. Des initiatives ont été menées en vue de faciliter l'accès des jeunes immigrés au système de formation professionnelle à travers l'identification des filières répondant aux besoins du marché du travail et aux opportunités qu'il offre selon les spécificités des participants à cette opération. Une phase pilote d'insertion professionnelle des migrants régularisés a été lancée dans le cadre du soutien au partenariat pour la mobilité UE-Maroc au niveau des agences ciblées de l'ANAPEC à Casablanca, Rabat, Tanger, Fès et Oujda. Pour renforcer leurs compétences, les conseillers des agences de l'ANAPEC ont bénéficié des programmes relatifs à la gestion de la migration du travail et d'adaptation des prestations et services offerts par l'agence pour les migrants régularisés. S'agissant des initiatives actives de l'emploi subventionnées par l'État, les migrants peuvent bénéficier des

Les résultats d'une évaluation, sur trois ans, de la politique migratoire devraient être rendus publics en septembre prochain. Annoncée en 2013, la stratégie d'immigration et d'asile s'était fixée, entre autres objectifs, la facilitation de l'intégration dans les tissus économique et social marocains des migrants réguliers et de leur accès aux mêmes droits que les Marocains. En effet, il ne suffit pas de régulariser le séjour des migrants. Encore faut-il les accompagner pour faciliter leur insertion socio-économique. À cet égard, le Maroc a opté pour l'approche des droits de l'Homme dans le traitement de cette question. De grands efforts ont été dé-

ployés depuis trois ans. L'insertion passe en premier lieu par l'éducation. La scolarisation est, en effet, l'un des éléments clés de la réussite de la politique migratoire. Ils étaient quelque 6.905 enfants de migrants à avoir trouvé une place sur les bancs des écoles marocaines au cours de l'année scolaire 2015/2016 contre 7.418 l'année précédente, selon un bilan arrêté en juillet par le ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des affaires de la migration. Les démarches d'inscription ont été facilitées en vue de répondre aux besoins spécifiques des migrants. Au même titre que les Marocains, les enfants d'immigrés bénéficient de l'appui social scolaire qui com-

prend l'initiative «Un million de cartables» ainsi que les cantines et internats scolaires.

Promotion de l'apprentissage des langues

Le programme mis en place vise aussi la promotion de la diversité culturelle et l'apprentissage des langues et cultures marocaines en vue de permettre au migrant de communiquer et de comprendre les habitudes et valeurs de la société marocaine. S'agissant du système scolaire non formel, les enfants de migrants ont bénéficié de formations assurées par les associations ainsi que de programmes de formation, initiés par le ministère de l'Éducation nationale et de

Accès facilité à la formation professionnelle

Des dispositions ont été prises au niveau des directions régionales de l'OFPPT couvrant plus de 345 établissements pour permettre aux immigrés réguliers de suivre des formations professionnelles et de bénéficier des prestations connexes (bilans de compétences, validation des acquis professionnels...). Concernant l'intégration professionnelle des migrantes, celles-ci ont désormais accès, au niveau des centres de formation et d'éducation (CEF) relevant des délégations de l'Entraide nationale, aux formations spécifiques dans les domaines de l'artisanat, de la couture, de la coiffure, etc.

Grand angle

programmes d'aide à l'emploi et à l'auto-emploi qui n'exigent pas la condition de la nationalité marocaine, notamment Idmaj, Tahfiz et le statut «Auto-entrepreneur». Or, ils n'ont, jusque-là, pas la possibilité d'accéder aux formations ayant trait aux secteurs émergents qui nécessitent la condition qu'est la nationalité marocaine. Ainsi, des réflexions sont lancées afin d'amender les procédures et d'identifier des mécanismes de financement des migrants bénéficiaires des programmes de l'auto-emploi. Concernant la délivrance des contrats de travail, des dispositions ont été prises afin de délivrer systématiquement des permis de travail à tout migrant régularisé muni d'un contrat de travail sans passer par la délivrance de l'attestation d'activité

exigée par l'ANAPEC. À cela s'ajoute la suppression de l'exigence des références professionnelles lors de l'instruction des demandes de visa de contrat de travail pour cette catégorie. À ce titre, plus de 27 contrats de travail ont été visés par le ministère de l'Emploi et des affaires sociales. S'agissant de la facilitation de la délivrance des titres de séjour au profit des investisseurs étrangers et des compétences rares, le département chargé des Affaires de la migration assure que des mesures ont été prises afin d'assurer un traitement rapide des demandes d'octroi de titres de séjour, de la délivrance de l'attestation d'activités pour les personnes occupant des postes de responsabilité de haut niveau et les profils rares dans un délai de 48 heures, ainsi que l'établisse-

ment de la liste des profils rares et sa diffusion sur le portail internet de l'ANAPEC. Ainsi, durant la période allant d'octobre 2015 à mars 2016, 277 attestations d'activités ont été délivrées aux profils rares.

L'accès au logement facilité

Outre l'éducation et l'emploi, un programme portant sur le logement a été lancé au profit des migrants, en particulier ceux à faibles revenus, à travers leur intégration dans les programmes de logements sociaux et économiques subventionnés par l'État et la facilitation de leur accès aux prêts immobiliers. La loi de Finances 2015 a prévu des dispositions permettant aux étrangers résidant au Maroc de bénéficier des offres de logements à faible valeur immobilière (140.000 DH) et des loge-

ments sociaux. Sur le plan de l'assistance sociale et humanitaire, 26 conventions de partenariat ont été conclues avec les associations, de même qu'une convention-cadre avec le Croissant rouge marocain a été établie pour mener des actions d'aides humanitaires à destination des immigrés des quatre coins du royaume. Les interventions portent, entre autres, sur la distribution de produits alimentaires, de vêtements et de kits pour les enfants. Les immigrés bénéficient aussi de soins de santé, tant primaires que d'urgence, ainsi que de la vaccination gratuite. Les enfants des immigrés, quant à eux, ont accès à une prise en charge intégrée et gratuite comprenant un bilan de santé ainsi que la vaccination.

PAR **JIHAN GATTIOUI**
j.gattioui@leseco.ma